

## EXIGENCES

### Avenant 1 du 28-04-2019

#### Postes en enseignement spécialisé

Exigence 31	Pour les titulaires du CAPPEI ou du CAPA-SH. Les nominations sont prononcées à titre définitif.
Exigence 32	Pour les sortants CAPPEI. Les nominations sont prononcées à titre définitif sous réserve d'obtention du diplôme.
Exigence 33	Pour les partants CAPPEI. Les nominations sont prononcées à titre provisoire.
Exigence 34	Pour les candidats libres à la certification CAPPEI. Les nominations sont prononcées à titre provisoire.
Exigence 40	Pour les enseignants sans titre, les nominations sont prononcées à titre provisoire.

#### Directeur d'école

Exigence 31	Pour les enseignants qui sont déjà directeurs d'école ou inscrits sur liste d'aptitude de directeur d'école. Les nominations sont prononcées à titre définitif.
Exigence 40	Pour les enseignants sans titre, les nominations sont prononcées à titre provisoire.

#### Conseiller pédagogique

Exigence 31	Pour les titulaires du CAFIPEMF inscrits sur liste d'aptitude. Les nominations sont prononcées à titre définitif.
-------------	---

A l'issue de la phase principale, les postes vacants de CPC feront l'objet d'un appel à candidature.

#### Enseignants référents :

Exigence 31	Pour les titulaires du CAPASH ou CAPPEI inscrits sur liste d'aptitude. Les nominations sont prononcées à titre définitif.
-------------	---

A l'issue de la phase principale, les postes vacants d'enseignants référents feront l'objet d'un appel à candidature.

**Ecoles d'application :**

Exigence 31	Pour les enseignants titulaires du CAFIPEMF. Les nominations sont prononcées à titre définitif.
Exigence 40	Pour les enseignants sans titre, les nominations sont prononcées à titre provisoire.

**Breton**

Exigence 31	Pour les enseignants titulaires du titre Breton. Les nominations sont prononcées à titre définitif.
Exigence 40	Pour les enseignants sans titre, les nominations sont prononcées à titre provisoire.

**Allemand**

Exigence 31	Pour les enseignants titulaires du titre Allemand. Les nominations sont prononcées à titre définitif.
Exigence 40	Pour les enseignants sans titre, les nominations sont prononcées à titre provisoire.